

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 février 2015

.....

L'an deux mille quinze, le jeudi 05 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal, Mairie de BLASIMON, sur la convocation qui leur a été adressée par la Mairie conformément aux articles L221-9-L2121-10-L2121-11-L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : MM Daniel BARBE, Jean FAVORY, Mme Marie-Jeanne ROUBINEAU, MM Régis BENEY, Hervé CANTE, Florent MAYET, Mmes Cristel LAURENT, Christelle COUNILH, MM Antoine BERGER, David BONNEFIN, Mmes Anne MARQUANT, Esther CORTAZAR-NAUZE, Cristèle DUMON

Absents excusés : Mme Nathalie ROCHETTE, Mr Daniel PALUDETTO

A noter que Madame Nathalie ROCHETTE a donné pouvoir à Monsieur Daniel BARBE

A été élu secrétaire de séance Monsieur Florent MAYET

1) Intégration du chemin rural n°11 Bois des Dames et partie du chemin LAULLIAC en voirie communale.

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement de la voirie communale approuvée par délibération du conseil municipal a été réalisée le 06 novembre 2014.

Cette mise à jour a permis d'identifier 25 457 mètres de voies communales.

Le conseil municipal décide de classer le chemin rural n°11 Bois des Dames d'une longueur de 720 ml * larg 6 m soit 720ml et partie du chemin LAULLIAC longeant la VC n°44 de 30 ml. La longueur de la voie communale n° 44 est désormais de 315 ml au lieu de 285ml.

Le chemin rural n° 11 devient la voie communale n° 58.

Considérant que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire propose d'approuver le classement de ces nouvelles voies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Se prononce pour le classement du chemin rural n°11 Bois des Dames d'un linéaire de 720 m et partie du chemin Laulliac d'un linéaire de 30 m.**

Le conseil municipal fixe donc la longueur de la voirie communale à 25 457 m + 750 mètres soit un total de 26 207 mètres.

2) Marché électricité

Poursuivant la réalisation du « marché électricité » qui a pour objet la libre circulation des biens, des personnes et des services, l'Union Européenne a décidé d'ouvrir les marchés de l'énergie à la concurrence.

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVa vont disparaître au 31 décembre 2015. Les contrats seront caducs, il faudra avoir choisi et signé avant le 31 décembre 2015 un contrat avec un fournisseur.

Soucieux d'anticiper ces obligations et d'accompagner les collectivités, les 5 syndicats d'énergies d'Aquitaine ont constitué un groupement d'achat d'énergies.

MODELE DELIBERATION

CANDIDATURE AU MARCHE ELECTRICITE PROPOSE PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDE POUR
« L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET
D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que la commune de Blasimon a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que la commune de Blasimon est adhérente au groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats Départementaux d'Energies Aquitains (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA),

Considérant la disparition des tarifs règlementés de vente pour les sites d'une puissance supérieure à 36 kVA au 1^{er} Janvier 2016 imposée par la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité) du 7 Décembre 2010,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) lance un marché électricité par le biais de ce groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le groupement,
- d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Blasimon est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Blasimon est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

3) Devis nettoyage de la salle des fêtes

Monsieur le Maire explique que l'entreprise NET ECO a déposé un devis qui s'élève à 1 058,40 TTC. Mme Christel LAURENT sort de la salle de réunion et ne prend pas part au vote. Le devis est accepté par 13 voix pour.

4) Remboursement des achats effectués au Leclerc de Castillon la Bataille

En raison d'un problème de carte d'accès au Leclerc de Castillon la Bataille, Mme ROUBINEAU a payé les achats de Noël. Le montant de la facture s'élève à 53.41€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, AUTORISE Monsieur le Maire a remboursé la somme de 53.41€TTC à Mme Marie Jeanne ROUBINEAU qui ne prend pas part au vote.

5) Choix de l'assurance

Monsieur le Maire donne le compte rendu de la consultation sur les assurances effectuée le 22 novembre 2014. Le dépôt des offres était le 12 décembre 2014 au plus tard 16 heures.

4 cabinets d'assurance ont été consultés. Seul le cabinet d'assurance MMA n'a pas répondu

Les commissions d'appel d'offres et d'assurance se sont réunies.

Nom du cabinet d'assurance	Montant sans franchise TTC	Montant avec franchise TTC
Assurance AXA 4 lieu-dit Le Puch 33540 Sauveterre de Guyenne		6 438.25€
Assurance GROUPAMA 13 place de la république 33540 SAUVETERRE DE GUYENNE		4 977.07€
SMACL 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9	5 158.02€	4 343.97€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et à négocier et signer les avenants avec le cabinet d'assurance SMACL.

6) Droit de place pour les marchés gourmands

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les marchés gourmands de Blasimon auront lieu cette année les mercredis 22, 29 juillet et 05, 12 et 19 août en partenariat avec la Communauté de Communes du Sauveterrois et le Conseil Général de la Gironde.

✓ Droit de place

La participation des exposants a été déterminée comme suit

1) Droit de place:

Pour les exposants de produits carnés (canard, viande, poisson, escargots)

53,00 € pour 2 mètres linéaires

69,00 € pour 4 mètres linéaires

84,00 € pour 6 mètres linéaires

Pour les exposants de fruits légumes, huitres, miel, pain, bière,...

28,00 € pour 2 mètres linéaires

40,00 € pour 4 mètres linéaires

52,00 € pour 6 mètres linéaires

Pour les viticulteurs
18,00€ pour 2 mètres linéaires
30,00€ pour 4 mètres linéaires
42,00€ pour 6 mètres linéaires

2) Electricité:

de 500 à 1000W 0,00 €
de 1000 à 2000W 1,00 €
de 2000 à 3000 W 2,00 €
de 3000 à 4000 W 3,00 €
de 4000 à 5000 W 4,00 €
de 5000 à 6000 W 5,00 €
de 6000 à 7000 W 6,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE les droits de place, les tarifs d'électricité ainsi que le règlement intérieur

AUTORISE Monsieur le Maire à nommer comme régisseur:

- Titulaire Madame Christine MALLEMANCHE
- Suppléant Madame Anne MARQUANT

7) Travaux étage de la mairie : ouverture de crédits

Monsieur FAVORY rappelle que lors du précédent conseil municipal, le devis de l'entreprise MENISSIER a été retenu pour les travaux de pose d'un radiateur à l'étage de la mairie pour un montant de 850.39€ TTC.

Sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 11 BATIMENT

2313 : constructions

Travaux étage de la mairie + 851.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits avant le vote du budget.

8) Subvention au collège privé de Saint Joseph

Monsieur le Maire donne lecture du courrier envoyé par le collège privé Saint Joseph au sujet d'une demande de subvention pour un voyage en Alsace. L'aide concerne une famille de Blasimon.

Le conseil, à l'unanimité, vote contre cette demande.

9) Choix des investissements pour l'année 2015

Une liste est établie en vue de l'élaboration du budget. Certaines réalisations comme la réfection de l'entrée de bourg côté chapelle sont déjà budgétisées.

Les autres propositions font l'objet de demande de devis pour estimer le coût. Les conseillers responsables des commissions concernées par ces travaux sont chargés de faire établir ces devis pour permettre d'établir la liste définitive des ces réalisations.

- Agrandissement du club house du stade plus WC extérieur
 - Agrandissement du Proxy : avancement côté parking
 - Local de la réserve à la cantine
 - Travaux à la salle de la mairie au-dessus du bureau du maire
 - Réfection de l'éclairage public
 - Travaux abbaye
 - Eclairage du stade et du city-stade
 - Réfection d'un chemin rural en partage avec la commune de Lugasson
 - Achat du terrain Latte
 - Budget pour le conseil municipal jeune
 - Chemin rural Curoy
 - Sanitaire handicapé salle des Cornières
-
- Mme Sylvie RODRIGUEZ fait part dans son courrier d'une demande d'augmentation de salaire de 100 euros par mois. Le conseil se prononce plutôt favorablement pour une augmentation mais avant de déterminer la somme veut savoir s'il y aura une incidence sur l'indice de l'agent.
 - L'association AIPS (qui prépare et porte les repas à domicile) a tenu son assemblée générale. Son activité a augmenté de 14% sur un an. Les communes ou communautés de communes adhérentes paient une participation de 0.35€ par habitant. Les repas sont facturés 7,73€ aux personnes ayant recours à ce service.
 - La commission culture se réunira le 17 février à 20 heures 30 pour préparer dis-moi dix mots
 - Un conseiller a appris que l'ancien hangar de Mr Peyrut était en vente. Le conseil se prononcera sur l'éventuel intérêt pour la commune lors de la demande de préemption ce qui laisse du temps pour la réflexion.
 - Le projet de conseil jeune a été présenté aux élèves de primaire. Ceux-ci ont l'air intéressés. La mise en place de la campagne d'information et d'organisation du scrutin prévu le 14 mars se poursuit

Daniel BARBE

Jean FAVORY

Marie-Jeanne ROUBINEAU

Régis BENEY

Hervé CANTE

Florent MAYET

Nathalie ROCHETTE
Absente excusée

Christel LAURENT

Christelle COUNILH

Daniel PALUDETTO
absent

Antoine BERGER

David BONNEFIN

Anne MARQUANT

Esther CORTAZAR-NAUZE

Cristèle DUMON